

DE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PUBLIC VISÉ

Public de - 29ans

Rqth

Créateur ou repreneur
d'entreprise

Sportif de haut niveau

LE + DE LA FORMATION

Formateurs experts du secteur de
la petite enfance.

Nos formations bénéficient de
plateaux techniques performants
et d'un programme pédagogique
de qualité.

Nos apprenti(e)s ont également
accès à la plateforme
académique de ressources en
ligne.

Prise en charge totale dans le
cadre d'un contrat
d'apprentissage.

Pour connaître tous les
indicateurs du CFA académique,
consultez le site " inserJeunes "

DUREE

Durée de formation : 770 heures

Durée en entreprise : 1640
heures

Durée hebdomadaire moyenne :
35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 05/01/2026 au 02/07/2027.

LIEUX DE FORMATION

CFA

Lycée Jehan de Chelles

47, rue des Cités

77649 Chelles

CONTACT

CFA

Noria AIT-KACI

Tél : 01 57 02 67 74

cfa-academique@ac-creteil.fr

Référent handicap :

Amal DOUJA

[Consulter notre Politique Handicap](#)

TARIFS

Nous consulter

Organisme non soumis à la TVA.

[Voir nos conditions générales de ventes](#)

FINANCEMENTS

OBJECTIFS

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépiage.

PRE-REQUIS

- Être admis aux épreuves de sélection
- Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation
- Avoir ses vaccins à jour

L'entrée en formation est conditionnée par un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS, attestant l'absence de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.

Les attendus et critères nationaux préconisés par le Ministère de la Santé et de la prévention sont les suivants :

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
 - Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; aptitude à entrer en relation avec une personne ; aptitude à collaborer et à travailler en équipe.
 - Aptitudes en matière d'expression écrite, orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, pratique des outils numériques
 - Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables ; maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
 - Capacités organisationnelles : aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail
- Niveau d'entrée : niveau 3 (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

- Admission sur dossier uniquement
 - L'entrée en formation est effective à la signature d'une promesse d'embauche ou d'un contrat d'apprentissage
- Inscription supplémentaire requise auprès du CFA Académique de Créteil :
<https://www.forpro-creteil.org/actualites/je-deviens-apprenti-604a40c4c0d75a9d1d2e0774/>
Inscriptions du 07/07/2025 au 02/01/2026 au Lycée Jehan de Chelles à Chelles.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en alternance :

Formation théoriques et pratiques (plateaux techniques au centre et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le référent handicap du CFA.

Organisé en alternance.

CODES

NSF : 331
RNCP : 40743
Formacode : 43441
Code Rome : J1304

CONTENUS

- ▶ Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- ▶ Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration
- ▶ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- ▶ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- ▶ Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

MODALITES D'EVALUATION

- ▶ Examen ponctuel
- ▶ Mise en situation professionnelle reconstituée
- ▶ Dossier professionnel
- ▶ Entretien avec jury professionnel

VALIDATION

- ▶ Date d'enregistrement RNCP/RS : 11/06/2025
- ▶ Nom du certificateur : MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
- ▶ Diplôme DE - Auxiliaire de puériculture niveau : 4

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Si les débouchés varient selon les régions, les auxiliaires de puériculture sont particulièrement attendus au sein des crèches et des haltes-garderies ou des services pédiatriques. D'autres secteurs deviennent également porteurs, par exemple les soins à domicile, les services de néonatalogie (accueil et soins des bébés malades ou prématurés) ou les structures médico-éducatives (accompagnement des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme, par exemple). Avec une formation complémentaire, l'auxiliaire de puériculture peut accéder aux métiers suivants : aide soignant, assistant médical, assistant de régulation médicale, accompagnant éducatif et social, infirmier, éducateur de jeunes enfants